

**MAIRIE**  
de  
**DONNENHEIM**  
**67170**



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2014**

**Membres présents:** Mr REPP Guy – Mr KAPPS Christophe – Mr RIVAUD Benjamin – Mr SCHISSELE Stéphane – Mme HASE-TARIANT Brigitte - Mr GILLIG Thomas – Mme RIBSTEIN Catherine – Mme HAMM Leslie – Mr PIERRON Jérôme –Mr RIFF Aurélien – HERTZOG Frédéric .

**Membres absents excusés :** /

**ORDRE DU JOUR**

- 1) **Nomination du secrétaire de séance.**
- 2) **Installation du président de séance.**
- 3) **Election du Maire.**
- 4) **Désignation du nombre d'adjoints.**
- 5) **Election des adjoints.**
- 6) **Délégations consenties par le conseil municipal au Maire.**
- 7) **Délégations du Maire aux adjoints.**
- 8) **Indemnités de fonction au Maire et aux adjoints.**
- 9) **Désignation des délégués auprès de la Communauté des Communes de Brumath.**
- 10) **Désignation des délégués auprès du Syndicat Intercommunale à Vocation Unique de Brumath concernant l'assainissement.**
- 11) **Désignation des délégués auprès du Syndicat Intercommunale à Vocation Unique : BILDO.**
- 12) **Désignation des délégués auprès du Syndicat Des Eaux et Assainissement : SDEA**

- **Nomination du secrétaire de séance.**

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Jérôme (*le plus jeune des conseillers*) est nommé secrétaire de séance.

S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

- **Installation du président de séance.**

Sous la présidence de Monsieur Guy REPP, maire sortant qui met le Conseil en place, puis de Monsieur Repp Guy, doyen d'âge, qui organise l'élection du Maire.

- **Election du Maire.**

M. Guy REPP, Président, rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Cette élection s'effectue conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats en sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. Guy REPP : 10 voix

**M. Guy REPP ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.**

- **Désignation du nombre d'adjoints.**

M. Guy REPP, Maire rappelle que le nombre d'adjoints est déterminé conformément aux dispositions de l'article L2121-1 et L2121-2 du code général des collectivités territoriales

Sous la présidence du Maire, Monsieur Guy REPP et après délibération,

le Conseil Municipal à l'unanimité (11 voix), fixe le nombre d'adjoints à 3 (trois).

- **Election des adjoints.**

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaire.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

**- Election du Premier adjoint :**

Premier tour de scrutin.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

M. Christophe KAPPS obtient 9 voix.

**M. Christophe KAPPS ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 1<sup>er</sup> adjoint au maire.**

**- Election du Deuxième adjoint :**

Premier tour de scrutin.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6
- M. Benjamin RIVAUD obtient 10 voix.

**M. Benjamin RIVAUD ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 2<sup>ème</sup> adjoint au maire.**

**- Election du Troisième adjoint :**

Premier tour de scrutin.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6
- M. Stéphane SCHISSELE obtient 10 voix.

**M. Stéphane SCHISSELE ayant obtenu la majorité absolue est élu 3<sup>ème</sup> adjoint au maire.**

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

• **Délégations consenties par le conseil municipal au Maire.**

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des collectivités territoriales (CGCT, art L. 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide, pour la durée du présent mandat, de confier au maire les délégations suivantes :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes;
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense devant toutes les juridictions.

- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière
- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune en ce qui concerne l'achat de foncier.
- par vote secret, à la majorité des voix pour représenter la commune au sein :

Après dépouillement, les résultats en sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

le Conseil Municipal à par 10 voies et 1 abstention délègue au maire les compétences ci dessus.

• **Délégations du Maire aux adjoints.**

Vu le procès verbal de l'installation du Conseil Municipal et de l'élection du maire et de trois adjoints en date du **30 mars 2014**

Vu les articles L 2122-18, L2122-19, L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

-Monsieur le maire délègue par les présentes avec effet au 01 avril 2014

A Monsieur Christophe KAPPS 1 ier adjoint au Maire les missions touchant à :

- A la surveillance et l'entretien des bâtiments communaux autres que la salle polyvalente,
- Le suivi des dépenses d'investissement et les différents éléments comptables de la commune
- La conformité des travaux réalisés dans les locaux communaux et le suivi des factures

Il sera autorisé en son absence, à signer tous les documents administratifs et comptables concernant la commune de DONNENHEIM

Un spécimen de la signature de Monsieur Christophe KAPPS est apposé sur l'original du présent extrait du procès verbal du conseil municipal du 30 mars 2014

-Monsieur le maire délègue par les présentes avec effet au 01 avril 2014

A Monsieur Benjamin RIVAUD 2 ème adjoint au Maire les missions touchant à :

- La gestion de la salle polyvalente (location)
- la maintenance des différents locaux communaux dans le domaine de l'hygiène, de la propreté et de la conformité en tant que ERP (Etablissement Recevant du Public)
- Le suivi des conventions, les bons de commande et les pièces comptables concernant l'ensemble des animations du secteur « sport et loisirs »

Il sera autorisé en son absence, à signer tous les documents administratifs et comptables concernant la commune de DONNENHEIM

Un spécimen de la signature de Monsieur Benjamin RIVAUD est apposé sur l'original du présent extrait du procès verbal du conseil municipal du 30 mars 2014

-Monsieur le maire délègue par les présentes avec effet au 01 avril 2014

A Monsieur Stéphane SCHISSELE 3 ème adjoint au Maire les missions touchant à :

- A la surveillance et l'entretien de la voirie communale, des chemins ruraux et des fossés,

- Il devra également assurer l'organisation et la surveillance de certains travaux effectués par les entreprises pour ce qui concerne la voirie communale, les chemins ruraux et les fossés, y compris les mesures d'hygiène et de sécurité du travail relatifs à ces travaux.

Il sera autorisé en son absence, à signer tous les documents administratifs et comptables concernant la commune de DONNENHEIM

Un spécimen de la signature de Monsieur Stéphane SCHISSELE est apposé sur l'original du présent extrait du procès verbal du conseil municipal du 30 mars 2014

- **Indemnités de fonction au Maire et aux adjoints.**

- Conformément à l'article L. 2123-23 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
- Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au maire et aux adjoints, étant entendu que des crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2014 ;
- Vu les arrêtés municipaux du 30 mars 2014 portant délégations de fonctions aux adjoints du maire avec effet du 01 avril 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à l'unanimité et avec effet du 01 avril 2014, le montant des indemnités pour l'exercice du présent mandat des fonctions de maire et d'adjoint au maire comme suit :

**Maire**

De maintenir conformément à la loi , 17% maximum de l'indice brut 1015

**1 ier Adjoint**

6,6% maximum de l'indice brut 1015

**2 ème Adjoint**

6,6% maximum de l'indice brut 1015

**3 ème Adjoint**

6,6% maximum de l'indice brut 1015

- **Désignation des délégués auprès de la Communauté des Communes de Brumath.**

Monsieur le Maire informe les conseillers sur le rôle des délégués dans les différents organismes extérieurs au Conseil Municipal. Sont désignés conformément à l'ordre d'inscription sur la liste municipale comme délégués (2 élus)

**De la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BRUMATH**

**Monsieur Guy REPP Maire**  
**Né le 29/01/1956 à Strasbourg**  
**36, rue des Faisans**  
**67170 Donnenheim**

**Monsieur Christophe KAPPS 1 ier Adjoint**  
**Né le 27/07/1965**  
**6, rue du canal**  
**67170 Donnenheim**

**Monsieur Guy REPP et Monsieur Christophe KAPPS acceptent d'être délégués**

- **Désignation des délégués auprès du Syndicat Intercommunale à Vocation Unique de Brumath concernant l'assainissement.**

Monsieur le Maire informe les conseillers sur le rôle des délégués dans les différents organismes extérieurs au Conseil Municipal. Après un appel de candidature, se présentent :

Monsieur **Stéphane SCHISSELE** et Monsieur **Jérôme PIERRON**

Il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
  - bulletins blancs ou nuls : 2
  - suffrages exprimés : 9
  - majorité absolue : 6
- Ont obtenu :

Monsieur **Stéphane SCHISSELE** et Monsieur **Jérôme PIERRON** obtiennent 9 voix.

Monsieur **Stéphane SCHISSELE** et Monsieur **Jérôme PIERRON** ayant obtenu la majorité absolue sont  
**« délégués » de la commune auprès du SIVU assainissement de Brumath.**

- **Désignation des délégués auprès du Syndicat Intercommunale Sportif et culturel de BILWISHEIM-DONNENHEIM.**

Monsieur le Maire informe les conseillers sur le rôle des délégués dans les différents organismes extérieurs au Conseil Municipal. Après un appel de candidature, se présentent :

**Comme titulaires :**

Monsieur Benjamin RIVAUD, Madame Brigitte HASE Brigitte, Madame Leslie HAMM, Monsieur Frédéric HERTZOG, Madame Catherine Ribstein

**Comme suppléants :**

Monsieur Thomas GILLIG, Monsieur Jérôme PIERRON

Il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
  - bulletins blancs ou nuls : 0
  - suffrages exprimés : 11
  - majorité absolue : 6
- Ont obtenu :

L'ensemble des candidats titulaires et suppléants ont obtenus chacun 11 voix

Monsieur Benjamin RIVAUD, Madame Brigitte HASE Brigitte, Madame Leslie HAMM, Monsieur Frédéric HERTZOG, Madame Catherine Ribstein ayant obtenu la majorité absolue sont « délégués titulaires » et Monsieur Thomas GILLIG, Monsieur Jérôme PIERRON ayant obtenu la majorité absolue sont « délégués suppléants de la commune auprès du **Syndicat Intercommunale Sportif et culturel de BILWISHEIM-DONNENHEIM.**

- **Désignation des délégués auprès du Syndicat Des Eaux et Assainissement : SDEA**

Monsieur le Maire informe les conseillers sur le rôle des délégués dans les différents organismes extérieurs au Conseil Municipal. Après un appel de candidature, se présente :

Monsieur **Stéphane SCHISSELE**

Il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
  - bulletins blancs ou nuls : 1
  - suffrages exprimés : 10
  - majorité absolue : 6
- Ont obtenu :

Monsieur **Stéphane SCHISSELE** obtient 10 voix.

Monsieur **Stéphane SCHISSELE** ayant obtenu la majorité absolue est délégué titulaire **de la commune** auprès du SDEA au sein de la Commission locale eau potable.

<b>NOMS DES ELUS</b>	<b>SIGNATURES</b>
<b>Monsieur REPP Guy</b>	
<b>Monsieur BOCCAGE Jean-René</b>	
<b>Monsieur GRASS Marc</b>	
<b>Monsieur KAPPS Christophe</b>	
<b>Monsieur SCHISSELE Stéphane</b>	
<b>Madame HASE-TARIANT Brigitte</b>	
<b>Madame DAVID-ROESCH Christine</b>	
<b>Monsieur RITLENG Daniel</b>	
<b>Monsieur RIVAUD Benjamin</b>	
<b>Madame OTT-LELLIG Véronique</b>	
<b>Monsieur GILLIG André</b>	